

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 MARS 2013

DECISION

Numéro 13 – 03 – 029

Décision 11 : Approbation de l'avant projet définitif (APD) concernant l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Charlieu.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire s'est réuni le jeudi 14 mars 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Vice - Président :

Le cabinet d'architectes KEOPS, maître d'œuvre a remis l'Avant Projet Définitif, après concertation avec les sapeurs-pompiers volontaires et leur encadrement.

Le projet se situe sur un terrain de 4 500 m² avec une différence d'altimétrie de 4 mètres, composé de deux plateformes séparées par un talus. La partie basse, sur laquelle sera positionné le projet, devra faire l'objet de travaux importants de purge, de terrassement et d'apport de matériaux granulaires pour permettre le renforcement du sol de la partie bâtiment et de matériaux brut de carrière pour la partie voirie.

Le bâtiment est composé d'une zone de remisage des véhicules et une zone regroupant l'alerte, les vestiaires hommes et femmes et un local de stockage au rez de chaussée et les bureaux, la salle de formation et les bureaux de la compagnie à l'étage.

En partie sud de la parcelle, sera aménagé une zone pour la mise en place du parcours sportif de sapeur pompier.

L'ensemble des fondations supplémentaires représente une plus value estimée à 81 500 € HT. L'estimation globale du projet remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre est de 933 500 € HT en valeur février 2013. Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'actualisation des prix, le montant global de l'opération s'élèverait à 1 320 000 € TTC contre 1 210 000 € TTC prévus initialement. Cette nouvelle estimation budgétaire devrait être précisée après la consultation des entreprises qui aurait lieu en juin prochain

**Vu le rapport présenté par le Vice-président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve l'avant projet définitif concernant l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Charlieu, sous réserve de la décision du conseil d'administration de porter l'autorisation de programme de 1 210 000 € à 1 320 000 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT